

**Communiqué de presse
Paris, le 05 juillet 2016**

Le Service Civique Une dynamique d'accueil sans précédent en 2015

Après les attentats et la mobilisation citoyenne de janvier 2015, le président de la République a voulu que tout jeune qui souhaite s'engager en Service Civique puisse le faire. Il a également souhaité lors de ses vœux à la jeunesse le 11 janvier que 110 000 jeunes aient effectué un Service Civique en 2016, pour atteindre l'objectif de 350 000 jeunes d'ici 2018, soit la moitié d'une classe d'âge avant 2020.

Accroissement de la notoriété du Service Civique, forte hausse du nombre de volontaires, augmentation du nombre d'organismes agréés, l'année 2015 a été particulièrement dense pour l'Agence du Service Civique. Cette montée en charge s'accompagne d'un intérêt de plus en plus prononcé des jeunes pour le Service Civique qui en ont une image positive et s'en déclarent satisfaits dans une très large mesure. Après approbation par son Conseil d'administration du 24 juin 2016, l'Agence du Service Civique a mis en ligne son rapport d'activité. [Télécharger le Rapport d'activité 2015 de l'Agence du Service Civique](#)

LES GRANDS CHIFFRES DU SERVICE CIVIQUE

Le budget de l'Agence du Service Civique en 2015 était de 234 millions d'euros, dont 63 millions d'euros supplémentaires intégrés en cours d'année pour rendre le Service Civique universel et permettre à 70 000 jeunes de réaliser une mission de Service civique au lieu des 45 000 prévus au départ. En 2016, le budget de l'Agence du Service Civique est de 300 millions d'euros, évolutif au fil des agréments.

Plus de 136 000 jeunes se sont engagés en Service Civique depuis sa création en 2010 :

- En 2010, à la création du Service Civique, 6000 jeunes se sont engagés en Service Civique ;
- En 2014, 35 000 volontaires ont réalisé une mission de Service Civique, pour un budget de 140 millions d'euros ;
- **En 2015, 53 000 jeunes se sont engagés en Service Civique dans plus de 6200 organismes agréés, pour un budget de 234 millions d'euros.**

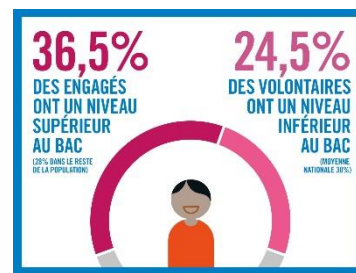
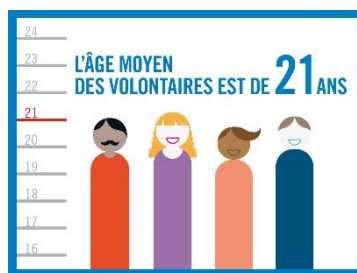
L'année 2015 a été également importante pour les organismes avec un nombre d'agréments doublé, portant le nombre d'organismes d'accueils à 6 097.



DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE, PLUS NOMBREUX ET PLUS VOLONTAIRES

En 2015, la moyenne d'âge des volontaires est de 21 ans et plus de 65% ont entre 18 et 22 ans. Leur répartition par région est globalement corrélée à la répartition des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire français.

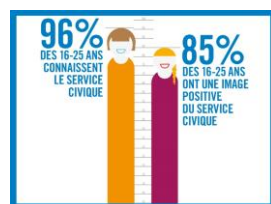
Les jeunes volontaires en Service Civique sont à l'image de la population des jeunes français, et leurs profils sont variés : 17% sont issus des quartiers politiques de la ville (environ 16% des jeunes Français résident dans ces quartiers) et 17,5% n'ont aucun diplôme (16% des jeunes Français sont dans ce cas). 28% ont un niveau Bac (29% des jeunes ont ce niveau de qualification) et 40% ont un niveau supérieur ou égal à Bac +2 (42% du total des jeunes sont dans cette même situation).



La répartition par tranche d'âge évolue en 2015 par rapport à 2014, avec une baisse de plus de deux points sur les 24-25 ans, tandis que celle des 21-23 ans est relativement stable, au bénéfice des 18-20 ans qui représentent désormais plus de 38% des volontaires.

Depuis le mois d'août 2015, **le Service Civique est ouvert aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans** (et non plus 26 ans). Pour la première année, 11 volontaires âgés de plus de 26 ans ont signé un contrat d'engagement de Service Civique.

Enfin, la part des mineurs a légèrement baissé entre 2014 et 2015, mais reste au-dessus du niveau constaté les années précédentes, passant de 4,4% à 3,93% des volontaires. Elle était de 2,5% en 2012.



D'après un sondage réalisé en octobre 2015¹, **96% des jeunes connaissent le Service Civique et 85% en ont une image positive.**

¹ Source : sondage IFOP et enquête Mediapost, octobre 2015

Cet intérêt pour le Service Civique se traduit par **plus d'un jeune de 16-25 ans sur deux (60%) se déclarant prêts à s'engager pour une mission de Service Civique**. Ils sont 90% à se déclarer très satisfaits des missions réalisées.



L'Agence du Service Civique constate en parallèle une demande croissante pour des missions de Service Civique : **150 000 jeunes se sont inscrits sur le site Internet du Service Civique en 2015**.

DEVELOPPER DE NOUVEAUX TERRITOIRES D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES

Pour répondre à cette demande croissante et aux objectifs fixés par le Président de la République, plusieurs leviers de développement ont été actionnés.

Le lancement des « grands programmes ministériels » pour développer les missions dans les services de l'Etat et leurs opérateurs. En 2015, entre 10 000 et 15 000 nouvelles missions ont pu être proposées à des jeunes grâce à la mobilisation ministérielle et entre 7 000 et 10 000 volontaires ont pu réaliser leur Service Civique dans ce cadre.

Une collaboration accrue avec les grands réseaux associatifs sur tout le territoire, grâce à une convention signée entre l'Agence du Service Civique et le Mouvement associatif. Aujourd'hui, le secteur associatif est toujours le secteur le plus important (75% des volontaires), mais de plus en plus de jeunes effectuent des missions dans le secteur public (25% aujourd'hui contre 15% en 2014).

La mobilisation des préfets, qui ont depuis le 1^{er} janvier 2016 la capacité d'accorder des agréments à tout organisme qui propose une mission de service civique au niveau départemental. Ce dispositif vise à augmenter le nombre de jeunes en Service Civique dans les établissements publics et les collectivités territoriales (qui aujourd'hui représentent 8% des organismes d'accueil).





POUR EN SAVOIR PLUS

service-civique.gouv.fr/

Twitter [@ServiceCivique](https://twitter.com/ServiceCivique) | [Facebook.com/servicecivique](https://facebook.com/servicecivique)

presse@service-civique.gouv.fr | 01 40 45 97 14 – 06 27 39 46 74
ou servicecivique.presse@consultants.publicis.fr | 01 44 82 45 48 – 06 15 68 25 24

A PROPOS DU SERVICE CIVIQUE

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est plus qu'une politique publique pour la jeunesse, c'est une politique publique pour tous qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale. Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisée 573 € net par mois, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger entre 6 et 12 mois, sans condition de diplôme, au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'Etat et dans l'un des neuf domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Selon le décret du 11 avril 2016, le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique placé auprès du Premier ministre, et l'Agence du Service Civique est chargée de sa mise en œuvre.